

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE (mise à jour le 15/05/2025)

Extrait du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercices des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours – conformément à l'article R211-12 du code du Tourisme.

INSCRIPTION: L'inscription à l'un de nos séjours implique l'acceptation de nos conditions générales.

Toute inscription passe par notre site internet, ou par courrier (nous contacter pour cela) accompagnée d'un acompte de 30 % (en complément des assurances choisies) jusqu'à 30 jours avant le départ ou du solde total du voyage et des options choisies si l'inscription est effectuée à moins de 30 jours du départ. La réception de l'acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles au moment de la réservation.

PAIEMENT:

Paiement par carte bancaire : Paiement de 30% du prix du voyage à plus de 30 jours du départ (ou solde si vous souhaitez) le solde du voyage et toutes les options choisies doivent être réglés 30 jours avant le départ.

Paiement par virement ou espèces : Paiement de 30% du prix du voyage à plus de 30 jours du départ (ou solde si vous souhaitez) le solde du voyage et toutes les options choisies doivent être réglés 30 jours avant le départ.

Les paiements par virement ne sont pas acceptés à moins de 7 jours du départ (l'inscription ne pourra pas être confirmée dans ce cas).

PRIX: Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisis, en consultant les onglets de la page du voyage indiquant « date et prix », « jour par jour » et « détail séjour ». Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel, les remontées mécaniques, ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification du taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés et ce jusqu'à 20 jours du départ. Prix des séjours été 2025 établis à la date du 30 novembre 2024, prix des séjours hiver 2025-2026 établis à la date du 31/05/2025, sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement au plus tard 20 jours avant votre départ. Nous pouvons opérer ces ajustements à la hausse ou à la baisse dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité d'annulation sans frais de votre part. Pour un nombre de participants inférieur à celui indiqué sur nos fiches techniques, nous pouvons également être amenés avec votre accord à vous facturer un supplément, tout en nous engageant à vous rembourser si des inscriptions complémentaires arrivaient à cette date. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation en vigueur.



APRES INSCRIPTION: Vous recevrez une confirmation de voyage:

- Immédiatement par e-mail, lors d'une inscription sur notre site avec paiement par carte bancaire.
- Sous 7 jours (si par voie de courrier postal) après réception du paiement de votre acompte de 30% (ou solde à moins de 30 jours du départ) par virement ou espèces.
- La facture est automatiquement émise le jour du départ.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES : Vous pouvez sur certains de nos voyages acheter des prestations annexes comme des transferts + nuitées avant /après le départ, des locations de matériel, des extensions de séjour et autres en fonction de vos choix. Ces prestations sont soumises à la disponibilité. Le paiement de l'intégralité des prestations supplémentaires doit être soldé dès leur souscription, dans les mêmes conditions que les voyages (30% à plus de 30 jours du départ, solde immédiat à moins de 30 jours du départ). Les options souscrites lors de l'inscription et avant le départ du voyage, les locations et autres services réservés et inscrits dans votre dossier client ne sont pas remboursés en cas d'annulation du voyage de votre part.

NIVEAU TECHNIQUE ET PHYSIQUE DES VOYAGES:

Les indications de niveaux techniques et physiques sont matérialisées par des étoiles sur chacun des voyages. Chaque type d'activité à sa définition des niveaux, visibles en détail en cliquant sur les étoiles. Les niveaux sont repris dans la rubrique « niveaux » de chaque fiche technique.

Il est impératif que vous ayez pris connaissance des niveaux et que vous jugiez être apte à participer au voyage proposé. Le guide pourrait être amené à prendre la décision d'interrompre le séjour d'une personne participante et cela sans remboursement de notre part dans les cas où :

- le guide ou encadrant, estime une différence de niveau trop grande entre nos critères de niveaux et le niveau de cette personne et que cela perturbe trop le programme pour le reste du groupe.
- le guide ou encadrant, estime que la sécurité de cette personne ou celle du groupe est mise en cause.

En cas de doute, il est impératif de prendre contact avec nos conseillers pour vous aider à choisir au mieux le voyage correspondant à votre niveau physique et technique.

ENCADREMENT:

Nos séjours sont encadrés par des guides de haute montagne UIAGM, des moniteurs de ski ou moniteurs de vélo, français ou européens, chacun exerçant dans son domaine de prérogatives. Il peut arriver, dans de très rares cas, que le guide censé encadrer un séjour se blesse ou doive répondre à une obligation personnelle. Dans le cas où Azimut, en dernière minute, serait dans l'incapacité de le remplacer, le remboursement intégral du séjour payé à Azimut sera effectué.



RESPONSABILITE:

Conformément à l'article L211-17 du Code du Tourisme, nous ne pouvons être tenus pour responsables des conséquences des événements extérieurs à nos prestations notamment :

- 1-Du fait du participant : perte ou vol des billets, pièces d'identité et /ou sanitaire (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccination...) non conformes aux indications figurant sur nos fiches techniques = défaut de présentation/ périmés ou d'une durée de validité insuffisante. Retard à l'embarquement : il sera retenu 100% des prestations.
- 2- Suite à des incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à nos prestations, tels que grèves, incidents techniques ou administratifs extérieurs à notre société, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retard, pannes, pertes ou vol de bagages.
- 3- Annulation imposée par des circonstances présentant les caractères de force majeure et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs et/ou injonction d'une autorité administrative.

Le ou les retards subissant pour origine les cas visés ci-dessus ainsi que les modifications d'itinéraire /programme qui en découleraient éventuellement ne pourront entraîner aucune indemnisation, notamment du fait de la modification de la durée du voyage initialement prévue ou de retard à une escale aérienne. Les éventuels frais additionnels liés à une perturbation (taxes, hôtel, parking, rachat de titres de transport...) resteront à la charge du client.

LOCATION MATERIEL

Vous êtes responsable du matériel que vous louez. En cas de perte ou de vol, le matériel vous sera facturé.

Une empreinte de caution sera prélevée sur votre CB lors de la location. Son montant correspond approximativement à la valeur du matériel loué.

En cas de détérioration du matériel, nous nous réservons le droit de prélever automatiquement le montant correspondant aux réparations, sur la carte bancaire utilisée lors de la réservation. Le montant peut atteindre le remplacement complet du matériel s'il n'est pas réparable.

Vous pouvez en revanche souscrire à notre assurance Dégâts-Skis pour couvrir le matériel loué.



Cette garantie couvre:

Toute dégradation pouvant survenir sur le matériel commandé et réservé qu'elle soit :

- Partielle, c'est-à-dire qui nécessite l'intervention d'un professionnel afin de rendre le matériel propre à l'usage ;
- Totale, c'est-à-dire que le matériel est devenu impropre à l'usage et ne peut faire l'objet de réparations dépassant le prix du matériel neuf.

Concernant les cas de vol, l'original de déclaration établie par le commissariat ou la gendarmerie doit être remis à AZIMUT dans les quarante-huit heures suivant la déclaration du sinistre.

Sont exclus de la garantie :

- Les cas de perte, d'oubli, la substitution du matériel
- Les cas de dommages résultant d'une utilisation non conforme du matériel
- Les cas de dommages résultant d'actes volontaires du locataire de matériel

Dans ces différents cas, le locataire aura l'obligation de rembourser intégralement la valeur du matériel. Ce montant devra être intégralement versé à AZIMUT.

TRANSPORT et PRESTATIONS

Au moment de votre inscription, nous ne connaissons pas les horaires des vols mais nous vous communiquons les compagnies susceptibles d'assurer votre vol. Les horaires exacts et le nom des compagnies vous seront communiqués dès qu'ils nous auront été confirmés. Votre vol peut intervenir à n'importe quelle heure du 1^{er} jour de votre voyage, voire la veille (max.3h avant). Conformément à la Convention de Varsovie, les horaires des vols peuvent varier en fonction des autorisations de trafic. Le transporteur peut sans préavis se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions, modifier ou supprimer les escales en cas de nécessité. Nous vous recommandons de prévoir des délais suffisants et d'acheter des billets modifiables et /ou remboursables pour votre acheminement à l'aéroport. Si vous présentez trop tard à l'enregistrement du vol aller, le vol retour sera automatiquement annulé par la compagnie. Vous devrez alors acheter à vos frais un/des nouveau(x) billet (s) en fonction des places disponibles.

Les types et les niveaux de confort de nos hébergements sont indiqués dans la rubrique « infos voyageurs » de chacun de nos noyages. Seules sont considérées comme contractuelles, les prestations mentionnées sur chacune des pages voyages visibles à tout moment sur notre site internet. Si nous nous trouvions dans l'impossibilité de fournir une partie de ces engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour vous proposer des prestations équivalentes. La ponctualité des divers transferts organisés par notre société avant, après et pendant le séjour n'est pas garantie. Aucun remboursement ne pourra être réclamé dans le cas où la connexion ne pourrait pas être assurée avec votre mode de transport.



Particularité de nos séjours et voyages

Vu le caractère sportif de nos voyages et séjours, nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrant reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques, de la montagne, du terrain, de la forme des participants, des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du client.

L'agence agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client, et les prestataires de services d'autre part, (transporteurs, hôteliers, affréteurs, agences locales, etc..) ne saurait être confondue avec ses derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, eu raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons eu aucun cas être tenus pour responsable et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvions dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation. L'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables. S'il ne peut être proposé aucune prestation de remplacement ou si celleci est refusée pour motifs valables, nous assurerons le retour du participant, sans supplément de prix.



ANNULATION - MODIFICATION

De votre part:

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R. ou Email.

C'est la date d'accusé de réception ou la date de réception de l'Email qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Les frais réels engagés au titre du transport aérien ou bateau, hébergement sur un bateau et prestations terrestres ne sont pas remboursés.

Aucune demande d'annulation de votre part ne pourra être traitée si le paiement du voyage ne respecte pas nos règles (voir paragraphe paiement, plus haut). Un voyage annulé de la part du client devra être soldé à moins de 30 jours du départ. Sans cela, aucune attestation d'annulation ne pourra être délivrée et aucune des sommes perçues par Azimut ne sera restituée.

Une annulation de votre part entraı̂ne les retenues suivantes :

Plus de 60 jours avant le départ : 15%

De 60 à 31 jours avant le départ : 30%

De 30 à 15 jours avant le départ : 40%

De 20 à 14 jours avant le départ : 50%

De 13 à 7 jours avant le départ : 75%

Moins de 7 jours avant le départ : 100%

Pour tout billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à la demande du participant ou en raison de la politique des compagnies aériennes pour certains types de tarifs, il sera facturé des frais d'annulation à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation, de même que pour les séjours sur un bateau le montant de la prestation bateau ne sera pas remboursé. Il est à noter que les frais d'annulation à plus de 60 jours avant le départ ne sont pas pris en charge par l'assurance annulation. Le montant de l'assurance n'est pas remboursable. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant, non-respect des consignes de sécurité ou mise en péril de la sécurité du groupe.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions sans présumer des frais de réservations déjà engagées à votre nom, qui resteraient dus. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant le départ par courrier recommandé avec AR ou Email.



De notre part:

Si nous devions annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, ou par manque de participants, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées.

Les délais d'information sont les suivants :

- 20 jours avant le départ si celui-ci dépasse 6 jours
- 7 jours avant le début du voyage si sa durée est comprise entre 2 et 6 jours
- 48 heures avant le début du voyage si la durée du séjour est inférieure à 2 jours

Nous nous réservons le droit d'annuler le séjour si des circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent à proximité immédiate du lieu du séjour et ayant des conséquences importantes sur son déroulement ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Vous obtiendrez alors le report ou le remboursement intégral du prix du séjour mais ne pouvez prétendre à des dommages et intérêts ou remboursements des frais engagés comme le transport pour parvenir sur place, des frais d'hébergements, etc.

ASSURANCES:

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chacun. Il est donc indispensable de posséder une assurance de responsabilité civile pour participer à nos séjours et voyages. Il est fortement conseillé de posséder une assurance couvrant les frais d'annulation - Maladie, accident de voyage - perte ou vol de bagages - Interruption de voyage. Il est obligatoire d'être couvert en assistance rapatriement - secours et recherche pour participer à nos séjours et voyages. Il appartient au participant de vérifier, en préalable à son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Vous avez la possibilité de souscrire un contrat d'assurance auprès de notre agence. Un extrait des conditions générales des garanties de nos assurances est consultable dans la partie ASSURANCE VOYAGES dans la colonne de gauche sur la page d'accueil de notre site.

Tarif des assurances :

Assistance Rapatriement (contrat 6216): 2.5%

<u>Multirisque CONFORT</u>: Assistance Rapatriement + Annulation (contrat 6325): 8%

Multirisque CONFORT + FLEX: Assurance Rapatriement + Annulation avec option Flex (contrat 6325): 10.5%

Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si vous ne désirez pas souscrire à notre assurance rapatriement secours et recherche, vous devrez nous communiquer les garanties et coordonnées de votre propre assurance.



LITIGES:

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée, par lettre recommandée avec AR ou Email dans un délai d'un mois après la date du retour.

AZIMUT

Mountain Tours – SAS

385a Route des Fonts de Cervières - 05100 Cervières

Tel: 04 92 23 07 24 - email: contact@azimut.ski

Au capital de 20 000€ - RCS GAP 539 427 609

Responsabilité civile professionnelle :

Hiscox, 12, quai des Queyries 33100 Bordeaux

Garantie financière: APST

Immatriculation Atout France IM005120010

SIRET 539 427 609 00034